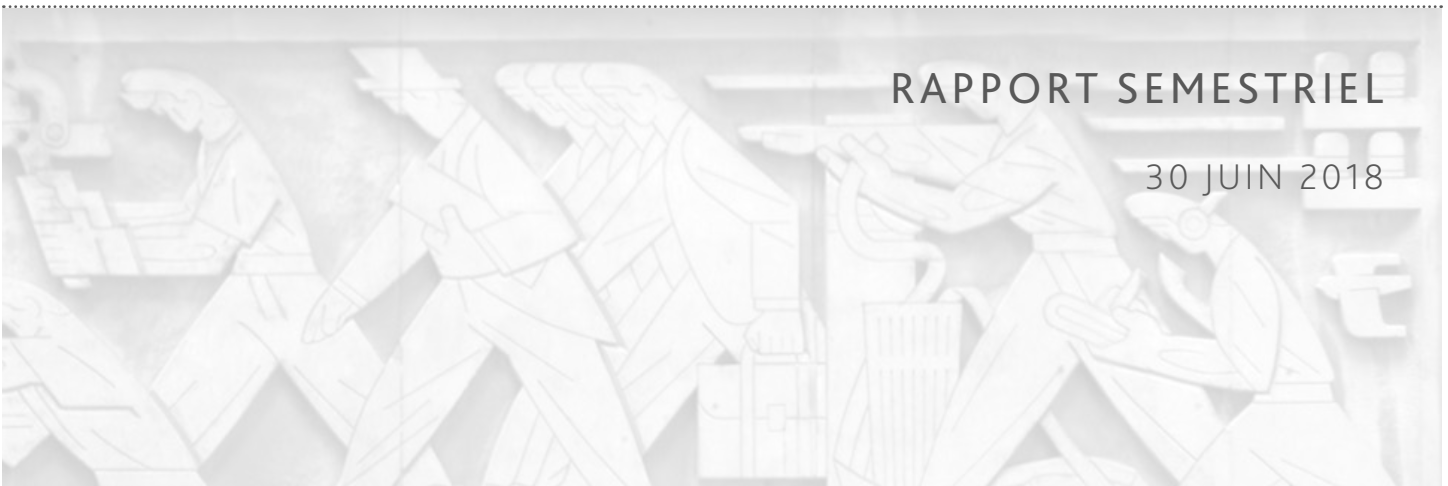


SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2018



Le rapport semestriel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers semestriels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers annuels en composant le 866.694.5672, en consultant notre site Web à www.goodmanandcompany.com ou celui de SEDAR à www.sedar.com, ou encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Goodman & Company, Investment Counsel Inc., 1, rue Adelaide Est, 20e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Société en commandite de ressources CMP 2018

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI »), en sa qualité de gestionnaire de la Société en commandite de ressources CMP 2018 (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Goodman GP Ltd., en sa qualité de commandité (le « commandité ») de la société en commandite. Le commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers intermédiaires non audités et dans le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds.

GCICI maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par GCICI. Les principales méthodes comptables que GCICI juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 3 de ces états financiers intermédiaires non audités.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite, nommé par le commandité.

(signé)

ROBERT SELLARS
Chef des finances
Goodman GP Ltd.

Le 21 août 2018

Société en commandite de ressources CMP 2018

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Objectif et stratégies de placement

La Société en commandite de ressources CMP 2018 (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et, le cas échéant, d'autres titres de sociétés de ressources, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir initialement dans des actions accréditives de sociétés de ressources qui a) ont une direction expérimentée; b) ont instauré un solide programme d'exploration; c) peuvent avoir besoin de temps avant d'atteindre leur maturité; et d) ont un potentiel de croissance. La société en commandite entend investir de telle sorte que les commanditaires ayant un revenu suffisant puissent se prévaloir de certains crédits d'impôt et des déductions aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada à l'égard des frais d'exploration engagés au Canada ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditives devrait habituellement donner lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditives est réputé nul.

Risques

Les risques associés à un placement dans la société en commandite sont décrits dans le prospectus.

Résultats¹

Pour la période comprise entre le 15 février 2018, date de début des activités, et le 30 juin 2018², le rendement total des parts de la société en commandite (les « parts ») s'est établi à environ moins 26,3 %, selon la valeur liquidative. Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX a été de 7,5 %. Les rendements de la société en commandite sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice. Par conséquent, il n'est pas attendu que la performance de la société en commandite soit la même que celle de cet indice. Comparer la performance de la société en commandite à celle d'autres fonds à capital fixe ayant des objectifs et des stratégies de placement semblables serait plus approprié. Le lecteur doit garder à l'esprit que l'objectif de la société en commandite est très différent de celui de l'indice. L'indice composé S&P/TSX est constitué des titres de sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto représentant environ 95 % de la capitalisation boursière.

La sous-performance de la société en commandite durant la période s'explique principalement par les frais d'émission des parts liés au premier appel public à l'épargne. Les primes versées pour les déductions et crédits d'impôt liés aux actions accréditives canadiennes des entités détenues ont également eu un effet négatif sur le rendement de la société en commandite pour la période.

À ce jour, la société en commandite a investi plus de 80 % de son produit. Il est trop tôt pour conclure quels titres ont été les plus performants; toutefois, les sociétés ayant annoncé des nouvelles importantes au cours de la période ont obtenu les meilleurs rendements comme Pancontinental Gold, qui a effectué quelques acquisitions pendant le premier semestre de 2018. Les placements qui ont à ce jour sous-performé, Troilus Gold et Resource Capital Gold, n'ont annoncé aucune nouvelle négative, et notre stratégie de placement les concernant demeure la même.

L'indice aurifère S&P/TSX a terminé le premier semestre de 2018 en baisse de moins de un pour cent. Dès le début du mois de mars, le prix des actions aurifères a commencé à s'éloigner de celui de la matière sous-jacente, le prix de l'or entamant une tendance à la baisse, alors que les actions aurifères s'envolaient, compensant les pertes précédentes. Cette envolée est due à la hausse des tensions commerciales, le secteur, traditionnellement considéré comme une valeur refuge, attirant à nouveau du capital de risque, et ce, malgré la faiblesse du prix de la matière sous-jacente par rapport au dollar américain.

Les actions du secteur des métaux de base ont culminé au début de l'année, l'indice des métaux diversifiés S&P/TSX ayant augmenté de 12,9 % à la mi-janvier, avant de décliner graduellement pendant le reste de la période et de terminer le premier semestre en baisse de 7,7 %. Le prix du cuivre sous-jacent était volatil pendant la même période; celui-ci avait presque effacé toutes ses pertes au début de juin avant de plonger brutalement et de finir le premier semestre de 2018 en baisse de 11 %.

¹Toute mention d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations, telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers, laquelle peut différer de l'actif net selon les IFRS.

²Dans le présent document, à moins d'indication contraire, le terme « période » désigne la période comprise entre le 15 février 2018, date de début des activités, et le 30 juin 2018.

Société en commandite de ressources CMP 2018

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Les sociétés pétrolières ont affiché une croissance pendant le premier semestre de 2018, le prix du brut Brent ayant crû de 18,8 %. Les actions pétrolières ont été moins performantes que la matière sous-jacente, l'indice S&P/TSX Oil ayant obtenu un rendement de seulement 3,8 %.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur liquidative aux fins des opérations et celle de l'actif net selon les Normes internationales d'information financière (« actifs nets selon les IFRS ») sur la période. Pour de plus amples renseignements sur les différences entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les IFRS, se reporter à la section Faits saillants financiers.

Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net (en millions de CAD)

	Valeur liquidative aux fins des opérations	Actif net selon les IFRS
Produit brut, premier appel public à l'épargne	32,9 \$	32,9 \$
Frais d'émission	(2,3)	(2,3)
Revenus de placement	(6,0)	(5,6)
Frais et charges nets ^{a)}	(0,3)	(0,3)
Solde au 30 juin 2018	24,3 \$	24,7 \$

a) Déduction faite des revenus d'intérêts et de dividendes. Les coûts de transactions sont passés en charges dans le cadre du calcul de l'actif net selon les IFRS.

Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque »), dont le montant ne peut dépasser 2 551 000 \$. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2018 ont été respectivement d'environ 2 343 000 \$ et d'environ 1 570 000 \$. Au cours de la période close le 30 juin 2018, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 2,47 %.

Au 30 juin 2018, les emprunts bancaires s'établissaient à environ 2 343 000 \$, ce qui correspond à 9,7 % de la valeur liquidative aux fins des opérations. Pour la période close le 30 juin 2018, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 28 000 \$.

Opérations avec des parties liées

Les ententes ci-dessous ont occasionné des frais payés par la société en commandite à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») ou à des sociétés affiliées à la société en commandite.

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 %, taxes en sus, de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 228 000 \$ pour la période close le 30 juin 2018.

Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent, sur 1 120 \$, de la valeur liquidative par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de

Société en commandite de ressources CMP 2018

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

rechange est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2018, aucune prime de rendement n'avait été versée au gestionnaire ni n'était due à celui-ci.

Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2018, la société en commandite devait au gestionnaire environ 70 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom. Ces soldes sont compris dans l'état intermédiaire de la situation financière au poste « Charges à payer ».

En outre, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 48 000 \$ au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

Commissions et commissions de courtage versées aux parties liées

La société en commandite a versé environ néant en commissions de courtage pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. Aucune portion de ce montant n'a été versée à Valeurs mobilières Dundee Ltée (« DSL »), société affiliée à GCICI. Les accords de paiement indirect, s'il y a lieu, correspondent aux montants payés indirectement à des tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Aucun montant n'a été versé par la société en commandite au titre des accords de paiement indirect pour la période.

Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

Participation dans des offres liées

La société en commandite peut investir dans des titres pour lesquels DSL, société affiliée de GCICI, est preneur ferme ou reçoit des honoraires d'intermédiation pour avoir facilité la transaction. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtiendra une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtiendra l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite a investi dans des opérations sur titres au cours de la période dont la valeur de règlement combinée s'élève à environ 1 150 000 \$. DSL a reçu pour ces opérations des honoraires d'intermédiation d'environ 131 000 \$ et 1 549 000 bons de souscription remis au courtier.

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2018, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ 3 500 \$ en frais du CEI pour la période close le 30 juin 2018. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;

Société en commandite de ressources CMP 2018

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation dans un placement pour lequel DSL agit comme agent ou preneur ferme ou pour lequel il reçoit des honoraires d'intermédiation.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les sous-totaux ne correspondent pas aux totaux mathématiques, puisque la diminution de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

*Actif net par part de la société en commandite*¹⁾ (entrée en activité de la société en commandite le 15 février 2018)

	30 juin 2018
Prix d'offre initial	1 000,00 \$
Frais d'émission	(71,17)
Actif net à l'ouverture de la période ¹⁾²⁾	928,83 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités :	
Revenu total	1,68 \$
Total des charges	(11,76)
Gain réalisé pour la période	-
Perte latente pour la période	(58,86)
Diminution totale de l'actif net liée aux activités ²⁾	(68,94) \$
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	(119,18) \$
Actif net à la clôture de la période ¹⁾²⁾⁶⁾	748,94 \$

Ratios et données supplémentaires

Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶⁾	24 264 \$
Nombre de parts en circulation	32 922
Frais de gestion	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³⁾	11,57 %*
RFG avant renoncations ou prises en charge ³⁾	11,57 %*
Ratio des frais d'opérations (« RFO ») ⁴⁾	0,00 %*
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	0,00 %
Valeur liquidative par part ⁶⁾	737,02 \$

* Annualisé, sauf les frais d'émission inclus dans le RFG, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

- 1) Ces chiffres sont tirés des états financiers intermédiaires non audités de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers intermédiaires non audités peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences, le cas échéant, sont

Société en commandite de ressources CMP 2018

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

expliquées dans les notes annexes, s'il y a lieu. Certains soldes nuls présentés dans les Faits saillants financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.

- 2) L'actif net par part est établi selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. La diminution de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.
- 3) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 30 juin 2018 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information.

30 juin 2018

RFG, compte non tenu des frais d'émission	2,78 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	2,49 %

- 4) Le ratio des frais d'opérations (« RFO »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions majorées des autres coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.
- 5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 6) Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences des IFRS. Conformément aux IFRS, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes, alors que leur valeur liquidative aux fins des opérations est fondée sur la valeur intrinsèque. Un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les IFRS est présenté ci-après.

Au 30 juin 2018	Total (en milliers de \$)	Par part (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations	24 264	737,02
Ajustement	393	11,92
Actif net selon les IFRS	24 657	748,94

Société en commandite de ressources CMP 2018

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Aperçu des titres en portefeuille au 30 juin 2018

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles à l'adresse www.goodmanandcompany.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

Par pays/région	Pourcentage de la valeur liquidative totale†	Par catégorie d'actifs	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Canada	86,1	Actions	77,9
		Trésorerie	24,9
		Revenu fixe	8,2
		Autres éléments de passif net	(11,0)

Par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative totale†	25 principaux titres	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Métaux diversifiés et exploitation minière	57,2	Trésorerie	24,9
Or et métaux précieux	27,4	Troilus Gold Corp., restr.	11,3
Autres	1,5	CellCube Energy Storage System Inc., débentures convertibles, 9 %, 5 avr. 2020	8,2
		Alexco Resource Corp.	6,9
		Avino Silver & Gold Mines Ltd., restr.	6,9
		Sabina Gold & Silver Corp., restr.	6,3
		Rubicon Minerals Corp.	5,9
		Ascot Resources Ltd., restr.	5,7
		Mines Pure Gold, inc., restr.	5,5
		Ressources Bonterra, inc.	5,3
		Moneta Porcupine Mines Inc., restr.	5,3
		Pancontinental Gold Corp., restr.	3,4
		Honey Badger Exploration Inc., restr.	2,9
		Resource Capital Gold Corp., restr.	1,8
		Anaconda Mining Inc., restr.	1,7
		Canadian Orebodies Inc., restr.	1,6
		IDM Mining Ltd., restr.	1,5
		Stratabound Minerals Corp., restr.	1,4
		New Age Metals Inc., restr.	1,3
		EnGold Mines Ltd. restr.	1,2
		Power Metals Corp., restr.	1,1
		Taiga Gold Corp., restr.	0,8
		Anaconda Mining Inc., bons de souscription, 0,55 \$, 22 juin 2020	0,0
		IDM Mining Ltd., bons de souscription, 0,12 \$, 17 avr. 2020	0,0
		EnGold Mines Ltd., bons de souscription, 0,40 \$, 16 mai 2020	0,0

† Valeur liquidative aux fins des opérations (environ 24 264 000 \$ au 30 juin 2018).

Société en commandite de ressources CMP 2018

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment les rubriques « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Société en commandite de ressources CMP 2018

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Aux	
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)	30 juin 2018
Actif	
Actif courant	
Placements, à la juste valeur	21 294 \$
Trésorerie	6 037
Intérêts courus	43
	27 374
Passif	
Passif courant	
Emprunt (note 5)	2 343
Frais de gestion à payer	46
Charge d'intérêts à payer	19
Charges à payer	80
Frais d'émission à payer	229
	2 717
Actif net représentant l'avoir des commanditaires (note 7)	24 657
Avoir des commanditaires	30 579
Déficit accumulé	(5 922)
	24 657 \$
Nombre de parts en circulation (note 7)	32 922
Actif net par part (note 8)	748,94 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2018

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Périodes closes les (note 1) (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	30 juin 2018
Perte	
Revenus d'intérêts	53 \$
Autres variations de la juste valeur des placements :	
Variation nette de la moins-value latente des placements	(1 853)
	(1 800)
Charges (note 6)	
Frais de gestion	228
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	55
Charge d'intérêts (note 5)	28
Frais d'information aux porteurs de parts	23
Honoraires d'audit	21
Droits de garde et frais bancaires	8
Frais juridiques	7
	370
Diminution de l'actif net liée aux activités	(2 170) \$
Diminution de l'actif net liée aux activités, par part (note 9)	(68,94) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2018

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET REPRÉSENTANT LE CAPITAL DES COMMANDITAIRES (non audité)

Période close le (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	Avoir des commanditaires	Déficit accumulé	Total
Solde au 15 février 2018	– \$	– \$	– \$
Produit de l'émission de parts	32 922	–	32 922
Diminution de l'actif net liée aux activités	–	(2 170)	(2 170)
Frais d'émission	(2 343)	–	(2 343)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	–	(3 752)	(3 752)
Solde au 30 juin 2018	30 579 \$	(5 922) \$	24 657 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2018

TABLEAU INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Période close le (note 1)	30 juin 2018
(en milliers de dollars canadiens)	
Activités d'exploitation :	
Diminution de l'actif net liée aux activités	(2 170) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :	
Variation nette de la moins-value latente des placements	1 853
Achat de placements	(26 899)
Augmentation des autres actifs	(43)
Augmentation des charges à payer et des frais de gestion à payer	145
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(27 114)
Activités de financement :	
Produit brut de l'émission	32 922
Frais d'émission	(2 114)
Augmentation de l'emprunt	2 343
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	33 151
Flux de trésorerie de la période, montant net	6 037
Trésorerie à l'ouverture de la période	–
Trésorerie à la clôture de la période	6 037 \$
Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :	
Intérêts reçus	10 \$
Intérêts versés	9 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2018

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

	Nombre d'actions	Coût† (en milliers)	Valeur comptable (en milliers)
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (78,3 %)			
Métaux diversifiés et exploitation minière (49,1 %)			
Anaconda Mining Inc., restr.*	1 219 500	500 \$	417 \$
Anaconda Mining Inc., bons de souscription, 0,55 \$, 22 juin 2020*	609 750	–	60
Ascot Resources Ltd., restr.*	1 183 800	1 764	1 385
Avino Silver & Gold Mines Ltd., restr.*	1 072 500	2 145	1 671
Canadian Orebodies Inc., restr.*	1 492 537	500	379
Honey Badger Exploration Inc., restr.*	5 769 230	750	713
Moneta Porcupine Mines Inc., restr.*	10 000 000	1 500	1 283
New Age Metals Inc., restr.*	4 545 455	500	324
New Age Metals Inc., bons de souscription, 0,15 \$, 7 mai 2019*	2 272 728	–	32
Pancontinental Gold Corp., restr.*	11 666 500	700	831
Power Metals Corp., restr.*	862 700	473	279
Power Metals Corp., bons de souscription, 0,85 \$, 19 juin 2020*	431 350	28	35
Mines Pure Gold, inc., restr.*	2 000 000	1 500	1 340
Stratabound Minerals Corp., restr.*	7 272 727	400	345
Taiga Gold Corp., restr.*	1 250 000	250	184
Taiga Gold Corp., bons de souscription, 0,40 \$, 6 juin 2020*	1 250 000	–	99
Troilus Gold Corp., restr.*	2 197 802	4 000	2 734
		15 010	12 111
Or et métaux précieux (27,6 %)			
Alexco Resource Corp.	966 500	1 981	1 672
Ressources Bonterra, inc.	3 180 000	1 908	1 288
EnGold Mines Ltd. restr.*	1 666 667	500	301
EnGold Mines Ltd., bons de souscription, 0,40 \$, 16 mai 2020*	1 666 667	–	119
Resource Capital Gold Corp., restr.*	10 000 000	1 000	428
Resource Capital Gold Corp., bons de souscription, 0,12 \$, 2 mars 2020*	5 000 000	–	34
Rubicon Minerals Corp.	1 307 186	2 000	1 438
Sabina Gold & Silver Corp., restr.*	1 000 000	2 000	1 520
		9 389	6 800
Autres (1,6 %)			
IDM Mining Ltd., restr.*	5 555 556	500	369
IDM Mining Ltd., bons de souscription, 0,12 \$, 17 avr. 2020*	1 388 889	–	14
		500	383
REVENU FIXE (8,1 %)			
Métaux diversifiés et exploitation minière (8,1 %)			
CellCube Energy Storage System Inc., débentures convertibles, 9 %, 5 avr. 2020*	200	2 000	2 000
		2 000	2 000
COÛT ET VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS (86,4 %)			
COÛTS DE TRANSACTIONS (0,0 %) (note 3)			
		–	–
PRIME PAYÉE POUR L'ACQUISITION DES ACTIONS ACCRÉDITIVES			
		(3 752)	–
COÛT TOTAL ET VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS (86,4 %)			
		23 147 \$	21 294 \$

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

† S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Société en commandite de ressources CMP 2018

NOTES ANNEXES (non audité)

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite de ressources CMP 2018 (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. La société en commandite cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et, le cas échéant, d'autres titres de sociétés de ressources, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital. La société en commandite a été constituée le 24 janvier 2018 et les parts de société en commandite (les « parts ») ont été émises le 15 février 2018. L'établissement principal de la société en commandite est situé au 1 Adelaide Street East, Suite 2000, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Goodman GP Ltd. (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux conditions du contrat de société en commandite. La publication des présents états financiers intermédiaires a été approuvée par le commandité le 21 août 2018.

b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite. Le gestionnaire a pour responsabilité de fournir à la société en commandite des services de placement, de gestion, d'administration et autres. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de Dundee Corporation, société de placement canadienne ouverte indépendante, inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « DC.A ».

c) Dates de présentation de l'information financière

L'état intermédiaire de la situation financière est arrêté au 30 juin 2018. L'état intermédiaire du résultat global, l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net représentant le capital des commanditaires et le tableau intermédiaire des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre le 15 février 2018, date d'entrée en activité, et le 30 juin 2018. Dans le présent document, le terme « période » désigne la période indiquée précédemment.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») qui s'appliquent à la présentation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et des passifs financiers (instruments financiers dérivés compris), effectuée à la juste valeur par le biais du résultat net.

3. Résumé des principales méthodes comptables

a) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Conformément aux dispositions du prospectus de la société en commandite, les placements sont évalués selon le dernier cours et les bons de souscriptions sur la valeur intrinsèque pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations par part. Aux fins de la présentation des états financiers, la société en commandite utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur. Aux fins de la présentation des états financiers, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes.

b) Placements

La société en commandite comptabilise les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon le modèle économique du Fonds pour la gestion des actifs financiers, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. Se reporter à la note 4 pour les détails concernant l'application de l'option de la juste valeur.

Société en commandite de ressources CMP 2018

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

c) Actions accréditives

La société en commandite investit dans des actions accréditives. Le prix d'acquisition d'actions de ce type tient nécessairement compte de l'avantage fiscal lié à leur achat. La part du prix d'acquisition correspondant à l'avantage fiscal obtenu par la société en commandite est imputée aux capitaux propres. La valeur de cet avantage fiscal est réputée correspondre à l'écart entre le prix d'achat des actions accréditives et la juste valeur de ces mêmes actions accréditives si elles étaient achetées sans l'avantage fiscal, et elle est inscrite au poste « Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives » de l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net représentant le capital des commanditaires.

d) Autres éléments d'actifs et de passifs

La trésorerie et les intérêts courus sont des actifs financiers classés et mesurés au coût amorti. L'emprunt, les frais de gestion à payer, les charges d'intérêts à payer, les charges à payer et les frais d'émission à payer sont classés et mesurés au coût amorti.

Selon la méthode du coût amorti, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

e) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre, compte non tenu des coûts de transactions.

f) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, à des conseillers, à des courtiers et à des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Les coûts de transactions relatifs aux instruments évalués à la JVRN sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

g) Comptabilisation/décomptabilisation du revenu

Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur. À partir de cette date, tout gain ou perte découlant des variations de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers est comptabilisé à l'état intermédiaire du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie qui y sont attachés expirent ou si l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages découlant de sa possession ont été transférés à une autre entité. La société en commandite décomptabilise les passifs financiers lorsqu'elle s'est acquittée de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré.

Les revenus d'intérêts à distribuer provenant titres à revenu fixe, y compris les placements à court terme, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement en fonction du taux d'intérêt contractuel. Les intérêts à recevoir sont comptabilisés séparément dans les états intermédiaires de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments. Les dividendes, déduction faite des retenues d'impôts, sont comptabilisés à titre de revenu à la date ex-dividende.

h) Conversion de devises

La monnaie de présentation de la société en commandite est le dollar canadien, qui est aussi sa monnaie fonctionnelle. Toute monnaie autre que le dollar canadien constitue une devise pour la société en commandite.

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change latents sur les placements sont inscrits au poste « Variation nette de la moins-value latente des placements » de l'état intermédiaire du résultat global.

i) Diminution de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Diminution de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans l'état intermédiaire du résultat global et correspond à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période. Voir la note 9 pour obtenir le calcul de la diminution de l'actif net liée aux activités, par part.

Société en commandite de ressources CMP 2018

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

j) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % du revenu ou de la perte nette de la société en commandite pour l'exercice sont attribués aux commanditaires à la fin de l'exercice, au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

k) Montants différents de zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers intermédiaires peuvent être des montants arrondis à zéro.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables importants formulés par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires.

a) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lorsqu'il classe et évalue les actifs financiers détenus par la société en commandite, le gestionnaire détermine le modèle économique adopté par l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le gestionnaire a déterminé que la société en commandite gère un portefeuille d'actifs financiers dont la performance est évaluée à la juste valeur. La société en commandite se concentre sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Ainsi, les actifs financiers du portefeuille ne sont pas détenus pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels ou pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers; les placements de la société en commandite sont donc classés et évalués à la JVRN.

b) Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des principaux éléments à l'égard desquels le gestionnaire doit exercer son jugement, l'estimation pouvant être complexe ou subjective. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers intermédiaires. Tout changement à ces hypothèses par suite d'une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers. Les techniques d'évaluation utilisent la décote d'illiquidité appliquée aux cours du marché lors de l'évaluation des actions cotées qui sont assujetties à des restrictions à la vente et l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

5. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque »), dont le montant ne peut dépasser 2 551 000 \$. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2018 ont été respectivement d'environ 2 343 000 \$ et d'environ 1 570 000 \$. Au cours de la période close le 30 juin 2018, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 3,45 %.

Au 30 juin 2018, les emprunts bancaires s'établissaient à environ 2 343 000 \$, ce qui correspond approximativement à 9,5 % de l'actif net. Pour la période close le 30 juin 2018, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 28 000 \$.

La société en commandite ne se conformait pas à l'une de ses clauses restrictives, qui exigeait qu'elle détienne un ratio minimum de sa trésorerie totale et de ses actifs liquides sur la dette. Ce manquement provisoire résulte principalement des restrictions de revente à court terme s'appliquant à certains actifs du portefeuille. En conséquence, la société en commandite a exercé son droit de renoncer à appliquer cette exigence pour une période pouvant aller jusqu'à quatre mois consécutifs. Pendant cette période et aussi longtemps que la société manquera à cette exigence, le taux d'intérêt appliqué sur les montants empruntés sera augmenté d'un taux annualisé de 0,50 %.

Société en commandite de ressources CMP 2018

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

La direction s'attend à ce que la société en commandite soit en mesure de respecter toutes ses obligations contractuelles concernant les emprunts d'ici quatre mois.

6. Charges et opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 %, taxes en sus, de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 228 000 \$ pour la période close le 30 juin 2018.

b) Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent, sur 1 120 \$, de la valeur liquidative par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2018, aucune prime de rendement n'avait été versée au gestionnaire ni n'était due à celui-ci.

c) Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2018, la société en commandite devait au gestionnaire environ 70 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom. Ces soldes sont compris dans l'état intermédiaire de la situation financière au poste « Charges à payer ».

En outre, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 48 000 \$ au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

d) Commissions et commissions de courtage versées aux parties liées

La société en commandite a versé environ néant en commissions de courtage pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. Aucune portion de ce montant n'a été versée à Valeurs mobilières Dundee ltée (« DSL »), société affiliée à GCICI. Les accords de paiement indirect, s'il y a lieu, correspondent aux montants payés indirectement à des tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Aucun montant n'a été versé par la société en commandite au titre des accords de paiement indirect pour la période.

e) Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives

Société en commandite de ressources CMP 2018

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

f) Participation dans des offres liées

La société en commandite peut investir dans des titres pour lesquels DSL, société affiliée de GCICI, est preneur ferme ou reçoit des honoraires d'intermédiation pour avoir facilité la transaction. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtiendra une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtiendra l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite a investi dans des opérations sur titres au cours de la période dont la valeur de règlement combinée s'élève à environ 1 150 000 \$. DSL a reçu pour ces opérations des honoraires d'intermédiation d'environ 131 000 \$ et 1 549 000 \$ de souscription remis au courtier.

g) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2018, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation dans un placement pour lequel DSL agit comme agent ou preneur ferme ou pour lequel il reçoit des honoraires d'intermédiation.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées. La société en commandite a versé environ 3 500 \$ en frais du CEI pour la période close le 30 juin 2018. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

7. Avoir des commanditaires

L'avoir des commanditaires correspond à l'actif net de la société en commandite; il est composé des parts émises et du déficit accumulé. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts ont été émises au prix de 1 000 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de cinq parts pour 5 000 \$. La société en commandite a l'intention de transférer, avant le 1^{er} juillet 2020, son actif à un fonds commun de placement en échange d'actions rachetables de ce dernier.

Conformément aux modalités de la convention de cession et de la convention de la société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement du fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, les commanditaires recevront, avec imposition reportée, leur quote-part des actions dudit fonds.

Société en commandite de ressources CMP 2018

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Toutes les parts sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les instruments financiers qui comportent une obligation contractuelle obligeant l'émetteur à verser une quote-part de son actif net à la liquidation seulement doivent être classés dans les capitaux propres s'ils répondent à certains critères. Les parts de la société en commandite sont classées dans les capitaux propres puisqu'elles répondent à ces critères.

Le tableau suivant présente les parts en circulation :

Nombre de parts en circulation	30 juin 2018
Ouverture de la période	–
Souscriptions	32 922
Clôture de la période	32 922

8. Rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau suivant présente un rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. L'actif net selon les IFRS est établi suite à des ajustements à la valeur des bons de souscription, selon le modèle Black-Scholes, alors que la valeur liquidative aux fins des opérations ne requiert pas de tels ajustements.

	30 juin 2018
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	737,02 \$
Actif net selon les IFRS, par part	748,94 \$

9. Diminution de l'actif net liée aux activités, par part

La diminution de l'actif net liée aux activités par part s'établit comme suit pour la période close le 30 juin 2018 :

	30 juin 2018
Diminution de l'actif net liée aux activités (en milliers)	(2 170) \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	31 478
Diminution de l'actif net liée aux activités, par part	(68,94) \$

10. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix) et le risque de concentration. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de l'actif de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la contrepartie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel pourrait être exposée la société en commandite peut émaner de l'achat d'instruments de créance, d'opérations sur titres, ou de l'utilisation de services de garde, de prêts ou de comptes bancaires, le cas échéant.

Au 30 juin 2018, environ 2 000 000 \$ de l'actif net de la société en commandite étaient exposés au risque de crédit.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties. La livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières

Société en commandite de ressources CMP 2018

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

concernées. En outre, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's. Par conséquent, le risque de crédit lié aux opérations sur titres est faible.

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Cependant, dans les cas de faillite ou d'insolvabilité de ces sociétés, les titres ou les autres actifs déposés auprès d'elles peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Pour conserver une liquidité suffisante, la société en commandite investit généralement ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'inventaire du portefeuille, comme des titres faisant l'objet de restrictions. En outre, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir sa liquidité.

Les passifs financiers figurant dans l'état intermédiaire de la situation financière sont des passifs courants dont le règlement est donc prévu dans un délai d'un an après la date de clôture des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société en commandite varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés.

Au 30 juin 2018, environ 2 000 000 \$ et 2 343 000 \$ de l'actif et du passif de la société en commandite, respectivement, étaient exposés au risque de taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 53 000 \$.

En ce qui concerne l'actif de la société en commandite, l'exposition au risque de taux d'intérêt est liée à un placement dans un titre à revenu fixe figurant dans l'inventaire du portefeuille. En ce qui concerne le passif de la société en commandite, l'exposition au risque de taux d'intérêt est liée au montant emprunté dans le cadre de la facilité de crédit conclue par la société en commandite, comptabilisé en tant qu'emprunt à l'état intermédiaire de la situation financière.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie comprise) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Au 30 juin 2018, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est attribuable aux actions détenues par la société en commandite. Au 30 juin 2018, environ 19 294 000 \$ de l'actif net de la société en commandite étaient exposés à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 965 000 \$.

Société en commandite de ressources CMP 2018

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit ou un secteur d'activité. Le tableau suivant résume le risque de concentration de la société en commandite.

Pourcentage de l'actif net (%)	30 juin 2018
ACTIONS	78,3
Métaux diversifiés et exploitation minière	49,1
Or et métaux précieux	27,6
Autres	1,6
REVENU FIXE	8,1
Métaux diversifiés et exploitation minière	8,1

11. Hiérarchie des justes valeurs

La société en commandite classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent les actions cotées activement négociées et les autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent des données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier, notamment les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent les titres négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent certaines actions cotées qui sont assujetties à des restrictions de vente, pour lesquelles les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de l'absence de liquidité.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments de niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur. Les évaluations de niveau 3 sont revues chaque trimestre par le comité d'évaluation de la société en commandite, qui évalue les données utilisées par le modèle et les résultats obtenus avant de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 30 juin 2018.

30 juin 2018 (en milliers)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	4 398 \$	14 504 \$	– \$	18 902 \$
Revenu fixe	–	–	2 000	2 000
Bons de souscription	–	392	–	392
Total des instruments financiers	4 398 \$	14 896 \$	2 000 \$	21 294 \$

Société en commandite de ressources CMP 2018

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Rapprochement au titre des instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite pour la période close le 30 juin 2018.

30 juin 2018			
(en milliers de \$)	Actions	Revenu fixe	Total
Ouverture de la période	– \$	– \$	– \$
Achats	–	2 000	2 000
Variation de la plus-value latente*	–	–	–
Clôture de la période	– \$	2 000 \$	2 000 \$

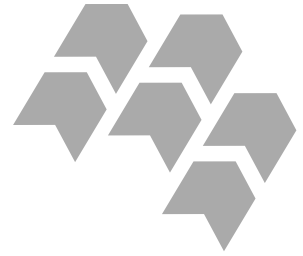
* La variation de la plus-value latente des instruments financiers classés de façon récurrente au niveau 3 détenus au 30 juin 2018 était de néant.

Données non observables importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur

Au 30 juin 2018, la juste valeur des titres à revenu fixe de niveau 3 de la société en commandite est établie selon un modèle d'actualisation des flux de trésorerie contractuels en utilisant des taux d'intérêt du marché en vigueur. Si le taux d'actualisation utilisé avait été supérieur ou inférieur de 1 %, l'incidence sur l'évaluation des titres à revenu fixe aurait été d'environ 33 000 \$. Le titre classé au niveau 3 a été acquis dans des conditions normales de concurrence.

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)



SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE
RESSOURCES CMP 2018

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT DES REGISTRES

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA

100, AVENUE UNIVERSITY
TOUR NORD, 9^E ÉTAGE
TORONTO (ONTARIO) M5J 2Y1

800.564.6253

GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL INC.

1, RUE ADELAIDE E., BUREAU 2000
TORONTO (ONTARIO) M5C 2V9

SERVICE À LA CLIENTÈLE

866.694.5672

www.goodmanandcompany.com